

MAIRIE DE COURGIS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022.

Convocation du 15 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la Commune de COURGIS, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni aux nombres prescrits par la loi dans la salle de classe bâtiment mairie école, sous la présidence de Madame Bernadette CHANCEL.

Etaient présents : : CZUBA Cécile (adjointe), THOMAS Bertrand (adjoint)
BOUC Emilien, VAUTRIN Nadine, GROSSO
T Marie Sylvie, Alain DUPRE
GROSSOT Anthony

Secrétaire de séance : GROSSOT Marie Sylvie.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal du dernier conseil.
- Délibération pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.
- Délibération pour l'avenant du marché de l'Eglise.
- Décision modificative N°4 du budget commune.
- Délibération pour le recrutement d'un agent recenseur.
- Délibération pour le devenir du presbytère.
- Communication du Maire.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2022-041 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

Le maire expose que la ligne de trésorerie arrive à échéance au mois de décembre 2022. Les travaux de l'Eglise n'étant pas encore terminés, nous n'avons pas encore perçues toutes les subventions, et nous pourrions être obligés d'avoir recours à cette ligne.

Madame le Maire a donc contacté la caisse d'épargne afin de procéder au renouvellement de cette ligne de 56000 euros. La proposition de la banque est la suivante :

Caisse Epargne	Estr + 0.8%	0.2 %
----------------	----------------	-------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de choisir la proposition de la caisse d'Épargne pour un taux Estr + 0.80% et 0.20 % de commission soit 112.00 €

DELIBERATION 2022-042 AVENANT AU MARCHÉ DE L'ÉGLISE

Le Maire expose que le marché de l'Église qui a été signé en 2021 a subi quelques modifications

Lot maçonnerie LEON NOEL le montant de l'avenant est de 12 462.00 HT soit un montant de marché total de 109 246.00 HT soit 131094.00 TTC

Lot charpente DULION le montant de l'avenant est de 4926.84 HT soit un montant total de marché de 82 299.04 HT soit 98 758.85 TTC.

Lot couverture le montant de l'avenant est de 2733.90 E soit 115 009.69 HT soit 138 119.63 TTC.

L'augmentation totale du marché est donc de 20122.74 HT soit 24 147.29 ttc.

Le maître d'œuvre bénéficiera également d'une hausse du marché de 11 856.27 HT pour actualisation, imprévus et hausse.

Le marché total sera donc porté à 350 000 € HT soit 420 000.00 € TTC

Chaque entreprise a reçu un ordre de service modificatif portant la fin du marché au 5 Février 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- **ACCEPTE** les avenants ci joints
- **ACCEPTE** la modification de fin de marché au 05/02/2023.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION 2022-043 DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL.

Le marché de l'Église ayant augmenté, il convient de modifier les chiffres portés sur le budget

Une décision modificative de budget est proposée soit :

61521 voiries	- 20100.00
61558 autres biens immobilisés	+100.00
021	20 000.00
023	20 000.00
21318 Autres bâtiments publics	20 000.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- **AUTORISE** le maire à porter les modifications ci-dessus au budget principal.

DELIBERATION 2022-044 POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR.

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 19 Janvier au 20 février 2023 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 532 euros pour 2023 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- Création d'un emplois temporaire d'agent recenseur vacataires :
- Rémunération brute de 532.00€

Je vous informe par ailleurs que les crédits correspondants aux mesures évoquées sont prévus au budget.

Je vous propose de procéder au recrutement d'un agent recenseur selon les modalités exposées ci-avant.

Après en avoir délibéré par 8 voix pour, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la création d'un poste d'agent recenseur dans les conditions telles que décrites ci-dessus.

DELIBERATION 2022-045 POUR LE DEVENIR DU PRESBYTERE :

Le maire expose que le jugement a été prononcé et Maitre SIGNORET nous a fait parvenir ce dernier.

Il est possible de résilier le bail sous certaines conditions dès le mois de décembre et reprendre la procédure d'expulsion.

Après en avoir délibéré par 8 voix pour, le conseil municipal

- **DECIDE** de ne pas reconduire le bail et de refaire une procédure d'expulsion en cas de non-respect du jugement.

Communication du maire

- Le chemin des éoliennes
Les travaux du chemin des éoliennes ont commencé le 14 novembre 2022 pour une durée de 14 jours. Le chantier et l'avancée des travaux est à vérifier car l'entretien et les réparations à venir seront à la charge de la commune donc il est important que la base soit correcte et bien réalisée pour ne pas avoir de mauvaises surprises par la suite.

- Participation citoyenne

8 personnes se sont portées volontaires pour assurer une vigilance en partenariat avec la gendarmerie pour leur signaler des anomalies des, incivilités. Attention, ce n'est pas de la délation entre voisins : c'est une vigilance solidaire.

Ces villageois recevront une formation début décembre. Cela se terminera par une petite réception avec Mr le Sous-préfet, les gendarmes, le correspondant presse.

- Eglise

La messe de St Vincent aura lieu dans l'ancienne salle d'école (annexe de la mairie).

Une inauguration de l'Eglise aura lieu au printemps à la fin des travaux.

- Lettre d'une administrée

Il y a un souci de route devant le 15 bis du rue Four Banal. Le bitume a sûrement été mal dosé et fond en cas de fortes chaleurs. Cela pose problème sur les roues d'un fauteuil roulant.

Il est proposé de remettre par-dessus des gravillons mais sans certitude que ce désagrément ne se reproduise. Il nous faut réfléchir à une solution plus pérenne.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission travaux :

Une réunion de préparation pour le prochain budget aura lieu le 6 décembre à 19h. Il sera évoqué la toiture de la salle des fêtes et l'isolation.

- Accessibilité

Un dossier a été remis pour l'accessibilité de l'église. On propose un passage du côté du clocher, mais la réglementation sur les monuments historiques risque de le refuser.

- Electricité

Alain Dupré souligne que les lampadaires sont toujours allumés 30 minutes en trop le matin et le soir.

Le SDEY propose d'allumer à 6h30 jusqu'à 22h 30.

Malgré plusieurs échanges, aucune solution n'est vraiment trouvée.

- Arbres gênants sur la déviation

Deux arbres posent problème le long de la déviation et gêne la circulation. Un courrier sera envoyé aux propriétaires leur demandant d'entretenir et d'élaguer leurs arbres.

Si rien n'est fait, les travaux seront effectués et la facture leur sera adressée.

- Un nid de frelons

Le haut du village était envahi de frelons asiatiques, un nid de frelons a été trouvé dans les vignes. Là, encore, l'enlèvement est à la charge des propriétaires.

Il en reste un à trouver.

- Colis des aînés

Comme l'année dernière, des colis des aînés seront distribués aux habitants de notre village de 65 ans et plus.

- Journal :

C'est devenu un journal annuel.

Il est en cours de rédaction et sera publié et distribué après validation de Mme Le Maire avant la fin de cette année.

Bus route de Montallery :

C'est un problème récurrent, mais fréquemment, il est possible de croiser un bus ou un poids lourd. Il existe une différence de tonnage dans les panneaux Chitry et ceux de Courgis. Il serait bon de revoir la signalisation.

Le secrétaire de séance
Marie Sylvie GROSSOT



Le Maire,
Bernadette CHANCEL



Ont été délibérés, les sujets suivants

Par ordre chronologique

DELIBERATION 2022-041 RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE
TRESORERIE.

DELIBERATION 2022-042 AVENANT AU MARCHE DE L'EGLISE.

DELIBERATION 2022-043 DECISION MODIFICATIVE N°4 DU
BUDGET PRINCIPAL.

DELIBERATION 2022-044 POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT
RECENSEUR.

DELIBERATION 2022-045 POUR LE DEVENIR DU PRESBYTERE.

Par domaine